

POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

1. Eviter la contamination de la scène de crime.

La priorité des enquêteurs de la police scientifique est de ne pas contaminer une scène de crime avec des éléments étrangers nouveaux. Pour cela :

- ➔ Il est recommandé de ne pas pénétrer sur la scène de crime à plus de 2 personnes.
- ➔ Porter des gants, une charlotte sur les cheveux, une blouse, des protections pour les chaussures.

2. Prélever des indices.

Les enquêteurs vont rechercher toute trace possible de l'agresseur. Ces traces sont parfois invisibles à l'œil nu.

- ➔ Les prélèvements visibles des traces de sang, salive ou sperme se font grâce à un coton tige que l'on frotte sur la trace puis que l'on met dans le flacon en plastique fermé avec le bouchon rouge.
- ➔ Les prélèvements de cheveux, poils, ongles ou peau se font avec des pinces. Le prélèvement est inséré dans un flacon en plastique que l'on ferme avec le bouchon rouge.
- ➔ Certaines traces ne sont pas visibles à l'œil nu car en quantité infime. Ainsi, des traces de sang, salive ou sperme peuvent être révélées grâce à la lumière Ultra-violette dans l'obscurité. Le prélèvement s'effectue de la même façon qu'une trace visible, avec un coton tige.

- ➔ **Attention ! Chaque flacon est numéroté et doit être accompagné d'une fiche « Indice » complétée.**
- ➔ **Le laboratoire d'analyse étant saturé de demandes, vous serez limités à 4 prélèvements d'indices uniquement.**
- ➔ **Vous mettrez les flacons et les fiches dans une poche plastique que vous amènerez au casier de Mr Vergé pour analyse.**
- ➔ **Les analyses vous seront rendues une semaine plus tard. Il faudra venir les chercher au CDI auprès de Mme Seguela.**

3. Etablir une liste de suspects.

Les enquêteurs établissent une liste de suspect par élimination.

- ➔ Les analyses ADN doivent vous permettre d'éliminer des suspects.
- ➔ L'emploi du temps des suspects ainsi que leurs alibis doivent aussi vous permettre d'éliminer des suspects.
- ➔ L'intendante, Mme rossignol est la personne qualifiée pour vous fournir la liste des personnes présentes dans l'établissement aux différents horaires.

4. Proposer un coupable.

Les enquêteurs proposent un coupable grâce à la fiche d'enquête qui doit être complétée et remise au chef d'établissement, Mme Ouanich.

Le nom du coupable doit apparaître et si possible le mobile du crime. Vous devrez justifier votre décision.

Le dossier sera remis au juge qui déterminera si votre travail a été réalisé avec sérieux.

Bonne enquête !